



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR



BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR 2000 – 2005

Place de l'Hôtel de Ville
12800 NAUCELLE
Tél : 05.65.71.12.64
Fax : 05.65.67.82.91
E mail : Karine.LACAM@wanadoo.fr
Site : <http://riviere-viaur.com>

Juin 2005

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

P 1

- **Le Territoire du bassin versant du Viaur**
- **Historique de la démarche**
- **le programme du contrat de rivière du Viaur**
- **Protection de la ressource en eau**

VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX

P 10

- **Le suivi qualitatif des eaux**
- **Gestion et contrôle des systèmes d'épuration individuels**
- **Assainissement collectif**
- **Maîtrise des pollutions d'origine agricole**
- **Animation du volet agricole**
- **Protection de la ressource**

VOLET B 1 : RESTAURATION DES MILIEUX

P 22

- **Mise en œuvre du plan de gestion : restauration et entretien**
- **Technicien rivière**
- **Mise en place d'un plan de gestion des zones humides**
- **Réalisation des passes à poissons**
- **Réhabilitation des seuils**
- **Restauration de l'habitat piscicole**

VOLET B 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

P 37

- **Suivi quantitatif des eaux**
- **Gestion des prélèvements**
- **Accompagnement du plan de gestion des étiages du bassin Aveyron**
- **Gestion du risque de crues et d'inondation**

VOLET B 3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES

P 43

- **Valorisation paysagère**
- **Promotion touristique du bassin versant du Viaur**
- **Valorisation du patrimoine et des usages**

VOLET C : GESTION ET ANIMATION DU CRV

P 48

- **Animation du Contrat de Rivière du Viaur**
- **Opération de communication**
- **Sensibilisation à destination des scolaires**

DIAGNOSTIC DES PERCEPTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

P 55

BILAN FINANCIER GENERAL – CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

P62

PRESENTATION GENERALE

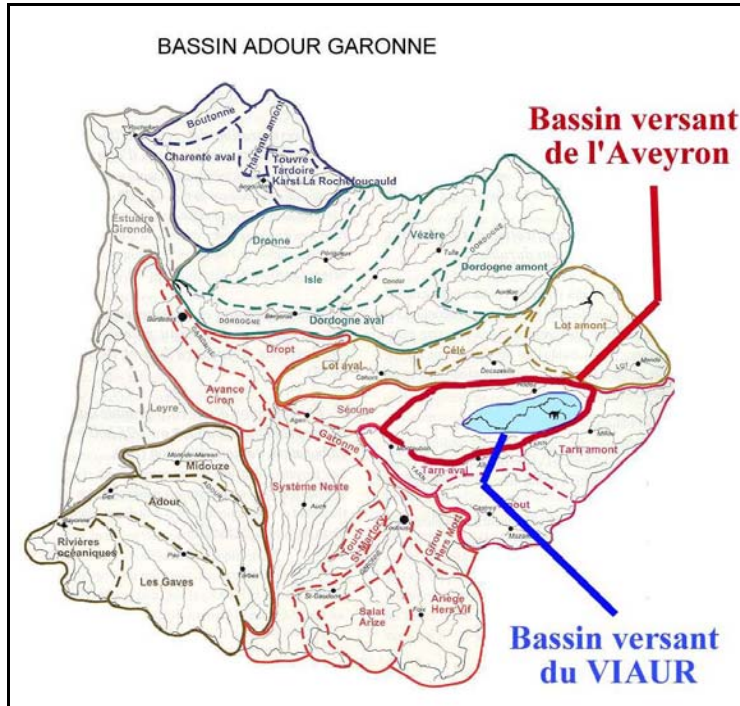
LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

LE PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR

I. LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

A. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE :



Le bassin versant du Viaur limité au nord par celui de l'Aveyron et au sud par celui du Tarn, est inclus dans le bassin hydrographique Tarn Aveyron. Cet ensemble appartient au grand bassin Adour Garonne.



Le bassin versant du Viaur s'étend sur une longueur de 70 km pour une largeur d'environ 20 km soit une superficie de 1530 km².

Le Viaur, affluent rive gauche de l'Aveyron, prend sa source au sud du Puech Del Pal sur la commune de Vezins du Lévezou, à une altitude de 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest, à travers deux grandes régions naturelles que sont le Lévezou et le Ségala. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron au niveau de Saint Martin Laguépie (département du Tarn) et Laguépie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 150 m.

La pente moyenne du cours d'eau est de 0,55%. Classé grande rivière avec une largeur à sa confluence de l'ordre de 30 mètres, le Viaur se caractérise surtout par sa faible profondeur (moyenne de 1 mètre) et ses eaux vives sans vraiment être torrentueuses : c'est une rivière de moyenne montagne.

Situé au Sud de Rodez et au Nord-Ouest de Millau, son bassin versant recouvre 59 communes Aveyronnaises, 13 communes Tarnaises et une commune Tarn et Garonnaise (cf. liste des communes). A Tanus, le Viaur sort du département de l'Aveyron pour servir, durant une bonne partie de son cours, de limite entre les départements du Tarn et de l'Aveyron. Quelques secteurs dans sa partie aval sont entièrement inclus dans le département du Tarn.

B. BASSIN VERSANT, EN CHIFFRES

- **Superficie concernée :** 1 530 km²
- **Population relative du bassin versant :** 30 036 Hab
 - population agglomérée 16 987 Hab
 - population épars 13 049 Hab
 - population saisonnière 20 420 hab
- **Nombre de communes** 73
 - Aveyron (12) : 59
 - Tarn (81) : 13
 - Tarn et Garonne (82) : 1
- **Densité de Population :** 21 hab. / km²

Dont les communes les plus importantes (>1 000h) :

Calmont, Flavin, Pont de Salars, Salles Curan,
Baraqueville, Naucelle, Rieupeyroux, La Salvetat
Peyrales, Mirandol Bourgnounac, Réquista

C. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- **Linéaire total de rivière :**
 - Viaur : 163 km
 - Céor : 54 km
 - Giffou : 45 km
 - Lézert : 39 km
 - Lieux : 25 km
 - Vioulou : 25 km
 - Cône : 24 km
 - Jaoul : 23 km
 - Lieux du Lézert : 22 km
 - Candou : 19 km
 - Liort : 18 km
 - Durenque : 17 km
 - Ru de Vayre : 13 km
 - Nauze : 13 km

Longueur de cours d'eau principaux :
Total de 455,8 km

Longueur de cours d'eau secondaire :
466 km de cours d'eau de plus de
1,75 km

TOTAL : 967 km



Ensemble des cours d'eau du bassin versant sont des cours d'eau non domaniaux.

[Voir carte du Réseau Hydrographique](#)

II. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

A. STRUCTURE PORTEUSE AUJOURD'HUI

Structure porteuse du Contrat: *Voir carte du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur*

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Place de l'Hôtel de Ville
12800 NAUCELLE

Président du Contrat de Rivière du Viaur :

M. ANDRIEU Bernard

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur :

M. COUDERC Jean Louis

Contact administratif : Animatrice du Contrat de Rivière

Mlle LACAM Karine

Tél : 05 65 71 12 64 ou 06 12 49 62 31

Fax : 05 65 67 82 91

E-mail : Karine.LACAM@wanadoo.fr

Contact Technique (travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges) : Technicien Rivière

M. DURAND Pierre

Tél : 05 65 71 12 65

Fax : 05 65 67 82 91



B. « EVOLUTION » DU TERRITOIRE :

La préparation du Contrat de Rivière du Viaur a démarré en Janvier 1998.

Ce projet a vu le jour grâce à une convention de partenariat (décembre 1997) signée entre 4 structures existantes :

- Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur, représenté par son Président, M. Jean BOUSQUIE
- SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou, représenté par son Président, M. Pierre RAYNAL
- Communauté de Communes du Ségala Carmausin, représenté par son Président, M. Jean Marc PASTOR
- La commune de Saint Martin Laguépie, représenté par son Maire, M. Yvan GAUTIER

Cette convention de partenariat désignait le Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur comme Maître d'Ouvrage délégué du programme.

Le nombre des collectivités participantes au Contrat de Rivière du Viaur s'est ensuite étoffée selon deux axes différents :

- Adhésion des communes aux structures déjà signataires de la convention de partenariat
- Nouvelle convention de partenariat signée en Septembre 2000 incluant les collectivités suivantes :
 - Syndicat Mixte de la Vallée Aval du Viaur,
 - SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou,
 - Communauté de Communes du Ségala Carmausin,
 - La commune de Saint Martin Laguépie,
 - La Commune de Laguépie
 - La Communauté de Communes du Réquistanais.



Aujourd'hui : Un établissement public territorial de bassin a été créé et regroupe toutes les collectivités du bassin versant (soit 51 communes, 2 communautés de communes et 3 Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) : **le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** (*Statuts du Syndicat en Annexe*)

C'est donc aujourd'hui le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur qui est compétent pour la gestion des cours d'eau du Bassin Versant du Viaur et qui, naturellement, présente le Bilan du Contrat de rivière du Viaur.

Voir Carte Evolution du territoire de travail

C. HISTORIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR:

ETAPES	DATE	OBJET	ACTEURS
Recrutement d'un Animateur	01 janvier 1998	Montage des dossiers administratifs et suivi du contrat	
Agrément du Dossier sommaire	13 octobre 1998	Comité National d'Agrément (Paris)	Représentants du Contrat de Rivière : M. BOUSQUIE
Constitution du Comité de rivière	29 avril 1999	Président du Comité :	M. BOUSQUIE
		Vices- Présidents	M. RAYNAL, Conseiller Général de Salles Curan M. PASTOR, Sénateur du Tarn
Agrément du Dossier définitif	28 octobre 1999	Comité National d'Agrément (Paris)	Représentant du Contrat de Rivière : M. BOUSQUIE , M. PASTOR, M. REGOURD
Signature du contrat de rivière	21 février 2000	Contractualisation entre les divers partenaires	Membres du Comité de Rivière
Recrutement d'un Technicien rivière	01 mars 2000	Réalisation et suivi des travaux de restauration des berges ; encadrement de l'Equipe d'agents	
Recrutement de 3 agents d'entretien	07 août 2000	Réalisation des travaux d'entretien de la végétation des berges	
Elections municipales	2001	Désignation des délégués des collectivités	Président du Comité de Rivière : M. Bernard ANDRIEU Nouveaux représentants au Comité de Rivière
Recrutement d'un agent d'entretien	01 avril 2002	Réalisation des travaux d'entretien de la végétation des berges	Equipe d'agents d'entretien composée de 4 agents
Création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur	26 novembre 2004	Collectivité regroupant toutes les communes du bassin versant Viaur	Un interlocuteur unique en matière de gestion des cours d'eau
Recrutement d'une secrétaire à mi temps	17 janvier 2005	Structuration du SMBVV	
Réflexion sur l'évolution de « l'outil de Gestion » à mettre en place	En cours	Pistes : SAGE, 2 nd Contrat de Rivière...	
Procédure de titularisation du Personnel	En cours		

III. LE PROGRAMME DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR (2000 – 2005)

VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX	
<i>Volet A.1</i> : Suivi qualitatif	14 135 Euros
<i>Volet A.2</i> : Assainissement Collectif	11 687 275 Euros
<i>Volet A.3</i> : Gestion et contrôle des systèmes d'épuration	297 276 Euros
<i>Volet A.4-1</i> : Maîtrise des pollutions d'origine agricole	7 338 896 Euros
<i>Volet A.4-2</i> : Animation du volet agricole	Déjà financé
<i>Volet A.5</i> : Protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable	68 602 Euros
<i>Total VOLET A :</i>	19 406 184 Euros
VOLET B.1 ET C 1 : RESTAURATION DES MILIEUX	
<i>Volet B.1-1.1</i> : Mise en œuvre du plan de gestion : programme de restauration	1 066 991 Euros
<i>Volet C.1</i> : Mise en œuvre du plan de gestion : programme d'Entretien	625 041 Euros
<i>Volet B1-1.3</i> : Technicien rivière	183 701 Euros
<i>Volet B.1-2</i> : Mettre en place un plan de gestion des zones humides	30 490 Euros
<i>Volet B.1-3.1</i> : Réalisation de passes à poissons	457 347 Euros
<i>Volet B1-3.2</i> : Réhabilitation des seuils	38 112 Euros
<i>Volet B.1-4</i> : Restauration de l'habitat piscicole	195 134 Euros
<i>Total VOLET B1 :</i>	2 596 817 Euros
VOLET B.2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX	
<i>Volet B.2-1</i> : Suivi quantitatif des eaux	24 392 Euros
<i>Volet B.2-3</i> : Gestion des prélèvements	Intégré dans l'animation
<i>Volet B.2-4</i> : Accompagnement du plan de gestion des étiages du bassin Aveyron	Intégré dans l'animation
<i>Volet B.2-5</i> : gestion du risque de crues et d'inondation	Intégré dans l'animation
<i>Total VOLET B2 :</i>	24 392 Euros

VOLET B.3 : GESTION ET VALORISATION DES PAYSAGES	
<i>Volet B3-1 : Valorisation Paysagère</i>	Déjà financé
<i>Volet B3-2 : Valorisation du patrimoine et des usages</i>	24 392 Euros
<i>Volet B3-3 : Promotion touristique du bassin versant</i>	30 490 Euros
<i>Total VOLET B3 :</i>	54 882 Euros
VOLET C2 : GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE	
<i>Volet C2 – 1 : La structure maître d’ouvrage</i>	-----
<i>Volet C2 – 2 : Animation – Communication - Sensibilisation</i>	289 653 Euros
<i>TOTAL VOLET C2</i>	289 653 Euros

<i>TOTAL CONTRAT DE RIVIERE</i>	22 371 928 Euros
--	-------------------------

IV. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR (2000 – 2005)

Ce bilan se décompose en plusieurs phases :

Dans une première partie :

Une présentation générale :

- Du territoire
- De l'historique de la démarche
- Du programme initial du CRV

Dans une deuxième partie

Puis pour chaque opération prévue : un bilan technique et financier :

- Rappel du contexte au moment de la rédaction du Dossier Définitif
- Des objectifs fixés à ce moment là
- Des actions programmées

- Les actions réalisées
- Un bilan financier
- Un bilan Technique
- Les perspectives pour l'avenir

Dans une Troisième partie sera présentée le Bilan des perceptions mené en fin de contrat à partir du travail d'un groupe constitué pour l'occasion avec l'appui d'une Animatrice extérieure.

Dans une Quatrième partie : les conclusions générales du programme et les perspectives

VOLET A

GESTION QUALITATIVE DES EAUX

LE SUIVI QUALITATIF DES EAUX
GESTION ET CONTROLE DES SYSTEMES D'EPURATION INDIVIDUELS
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE
ANIMATION DU VOLET AGRICOLE
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX :

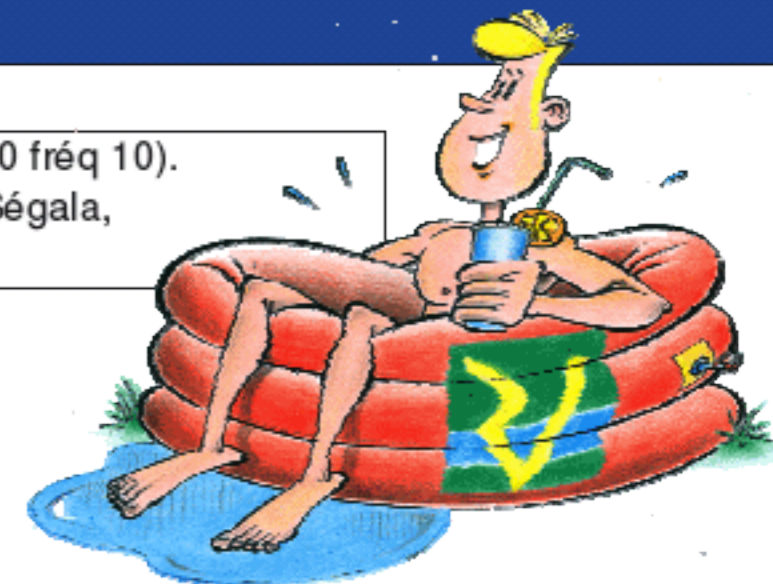
CONTEXTE :

En 1999, un seul point de suivi de la qualité des eaux existait sur le Viaur : Lagarde Viaur (point RNB 125000 fréq 10). Des suivis ponctuels, physico chimiques et hydrobiologiques ont été réalisés dans le cadre de l'Opération Ferti Ségala, du Schéma Départemental de Vocation Piscicole et de l'étude diagnostic réalisée par le SATESE

LES OBJECTIFS :

L'extension du réseau de suivi de la qualité des eaux est apparu nécessaire afin de :

- disposer d'un état zéro de la qualité des eaux
- juger de l'impact des actions menées dans le cadre du CRV
- centraliser les données existantes sur la qualité des eaux et les flux de pollutions
- élaborer et contrôler les programmes de dépollution
- faciliter la détermination d'objectifs futurs



ACTION PROGRAMMEE :

Création de deux points de suivi complémentaire sur le Viaur dans le cadre du Réseau Complémentaire Départemental (Financement Département et Agence de l'Eau).



BILAN TECHNIQUE :

Le suivi mis en place :

Dans un premier temps, en 2000, **deux points de suivi physico chimique** ont été mis en place conformément au programme prévisionnel :

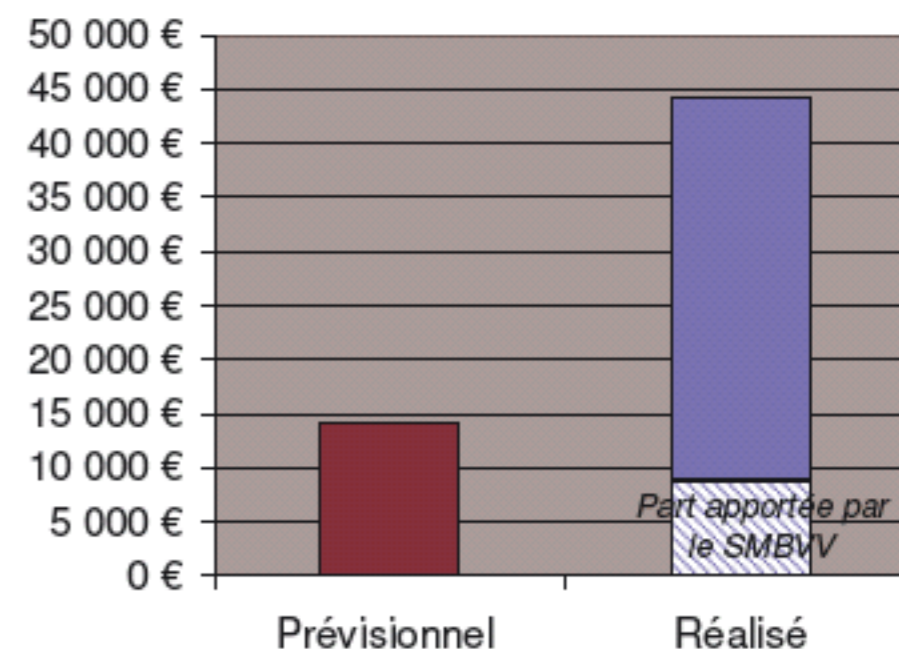
- Viaur à La Valette (RCD 125 800 fréq 10) (n°125 800)
- Viaur à Saint Just sur Viaur (RCD 125 400 fréq 10) (n°125 400)

Puis un programme plus complet a été mis en place à partir de 2003 :

- Réalisation d'un état zéro de la qualité des eaux (données 1993 - 2000)
- 16 points de suivi physicochimiques :
 - le Réseau Complémentaire Départemental prend en charge 5 points à fréq 10
 - le Contrat de Rivière du Viaur prend en charge 10 points à fréq 6
- 8 points de suivi des macro invertébrés pris en charge par le CRV

Ce suivi est accompagné d'un suivi des eaux souterraines (8 puits sont suivis dans le cadre de l'opération AGRI VIAUR) et d'un suivi des températures (achat de 6 thermographes confiés à la Fédération de Pêche de l'Aveyron pour renforcer leur réseau)

BILAN FINANCIER :



COMMENTAIRES :

Aujourd'hui, le bassin versant du Viaur fait l'objet d'un suivi conséquent puisqu'il existe 19 points (et 2 points "mobiles") de mesure physico chimiques suivis avec une fréquence de 6 ou 10 fois par an et un suivi des macro invertébrés sur 8 des 16 points réalisé une année sur deux.

Ce suivi est complété par les mesures réalisées dans le cadre de l'opération Agri Viaur (3 points supplémentaires et suivi des eaux souterraines)

Ce suivi est en place depuis maintenant 3 années. Il a été élaboré grâce à l'appui financier fort de l'Agence de l'Eau et de l'Europe (opération subventionnée à 80 %), à un partenariat technique étroit avec le SATESE (service du Conseil Général de l'Aveyron) et la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron.

Mais aussi et surtout grâce à la volonté de l'ensemble des élus du territoire qui souhaitent suivre l'évolution de la qualité de nos cours d'eau, reflet des investissements et efforts faits sur notre territoire.



Taux de Réalisation Technique : 633 %
(suivi prévu sur 3 points ; 19 points effectivement suivis)



Taux de Réalisation Financier : 260 %

Rappel sur le système SEQ EAU (système d'analyse de la qualité des l'eau) :

ALTERATIONS	Paramètres
Matières Organiques et oxydables	O2d, %O2, DCO, DBO5, COD, NJK, NH4
Matières Azotées	NH4, NKJ, NO2-
Nitrates	NO3-
Matières Phosphorées	PO4-, Ptotal
Matières en suspension	MeS, Turbidité, transparence



[Cartes : Qualité physicochimique 2003 et 2004](#)
[Evolution de la qualité des eaux](#)

L'évolution de la qualité de nos cours d'eau : Préambule :

- Les premiers résultats de suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Viaur sont exploités selon l'ancienne grille d'analyse de la Qualité mise en place sur quelques stations de prélèvements (agence de l'eau : données RNB, RCD ; Opération agricole Ferti Ségala sur le bassin versant du Lézert et du Jaoul et données du Schéma Départemental de Vocation Piscicole). Le système d'analyse des données a évolué entre 1999 et 2004; il semble donc difficile de comparer les deux cartes présentées.
- Les données accumulées sur deux années de suivi (2003 et 2004) ne permettent pas de disposer d'assez de "recul" pour mettre en évidence une tendance de l'évolution de la qualité des eaux du bassin versant du Viaur. Seule une première approche devant être confirmée par les résultats à venir peut être faite.

Constat sur la qualité actuelle de nos cours d'eau : Première approche

- Le paramètre déclassant la qualité de nos cours d'eau est surtout le paramètre **Nitrate**. Il témoigne d'une pollution essentiellement diffuse d'origine agricole (fuite des nitrates des sols cultivés par lessivage). Le taux de nitrates déclassé le Lieux de 2 niveaux (Vert à Orange) et tous les autres cours d'eau d'une classe (Vert à Jaune). Les nitrates caractérisent notre bassin à dominante agricole. Les efforts engagés par la profession, l'opération Agri Viaur menée sur l'ensemble du bassin versant sont donc tout à fait appropriés aux problématiques du territoire et doivent bien évidemment être poursuivis voir renforcés dans l'objectif de réduire ce taux de nitrates présents dans les eaux.

- **Le bassin versant du Giffou et du Cône** : des dégradations significatives sont notées sur le Céor à Mondoye et sur le Cône en tête de bassin. Sur ce secteur, le taux de nitrates relevé est très élevé. Les matières azotées (formes instable d'azote) présentent aussi un fort taux. Ce sous bassin est soumis à des pressions agricoles fortes; les sources de pollutions sont nombreuses et éparses : Il semble nécessaire de travailler de façon préférentielle sur ce bassin dans le cadre d'une opération agricole coordonnée.

Sur ce bassin, des efforts ont été faits en matière d'assainissement domestique : station de Cassagnes Begonhes, de Réquista mais doivent être poursuivis sur d'autres bourgs.

- **le Lieux** ne s'améliore pas au vu des résultats de 2004. En réalité, l'amélioration est réelle sur ce point, le taux élevé de nitrates provient du ruisseau de Néguebiau (Lieux à sec)

- une **amélioration très importante au niveau de Gleysenove** : entre 2003 et 2004 amélioration de 3 classes sur les matières organiques, azotées, et le phosphore. Cependant, le bruit de fond en nitrates, bien que modéré, reste présent et déclassé le cours d'eau en niveau passable. Ceci s'explique en partie par la mise aux normes des bâtiments d'élevage réalisée sur ce secteur.

- Sur le **bassin du Lézer et du Jaoul**, on constate une diminution de la fréquence des pics d'amoniac.

- D'autre part des analyses d'**eau souterraines** sont réalisées (Agri Viaur). Les taux de nitrates relevés sont forts : sur 10 points mesurés 7 dépassent les 50 mg/l dont 3 dépassent les 90 mg/l. Compte tenu des éléments dont nous disposons il est difficile d'expliquer ces résultats.



POINTS FORTS

- Programme de suivi complet (physico, lbgn)
- Effort financier du SMBVV et des partenaires (AEAG, Europe, Conseil Général)
- Améliorations notables en liaison avec les travaux réalisés (ex : Gleysenoves)
- Diminution de la fréquence des pics d'amoniac enregistrés

POINTS FAIBLES

- Analyses de la qualité des eaux : bruit de fond en nitrates de plus en plus élevé
- Méconnaissance du fonctionnement des eaux souterraines
- Manque de "recul" pour disposer d'une bonne analyse de l'évolution de la qualité des eaux
- La qualité biologique des cours d'eau n'est pas suffisamment connue



ET DEMAIN ? :

Quelles perspectives ? :

- **Pérennisation du suivi physicochimique et des macro invertébrés** engagé depuis 3 ans. En effet, afin de disposer d'éléments fiables et de mettre en évidence la tendance de l'évolution de la qualité de nos cours d'eau il est indispensable de disposer d'analyses sur tout le territoire et sur une période d'au moins 8 années.

- **Réalisation d'un suivi du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines** : ce travail nous permettrait de mieux qualifier la qualité des eaux souterraines et le fonctionnement des nappes.

- **Réalisation d'un suivi de la qualité des eaux de baignades** complémentaire au suivi de la DDASS dans la logique d'une opération territoriale autour des grands lacs. En effet, les grands lacs sont très fréquentés et sont une des "vitrines" du département de l'Aveyron en terme touristique. Il semble donc indispensable de mieux cerner les problèmes pouvant survenir sur ces espaces pour y adapter des réponses efficaces.



ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : LES SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT

CONTEXTE :

La population du bassin versant du Viaur est évaluée à environ 30 000 habitants dont environ 56 % de cette population est localisée au niveau des bourgs (population agglomérée : environ 17 000 habitants). D'autre part, sur ce territoire seules 10 communes ont une population supérieure à 1000 habitants. Nous sommes donc sur un territoire très rural.

La gestion des effluents domestiques, pour être cohérente doit non seulement se préoccuper des bourgs et hameaux mais aussi de la population éparsée.



LES OBJECTIFS :

Amélioration de la qualité des effluents domestiques pour satisfaire les objectifs affichés tant au niveau de la qualité des milieux qu'au niveau des autres thèmes de travail.

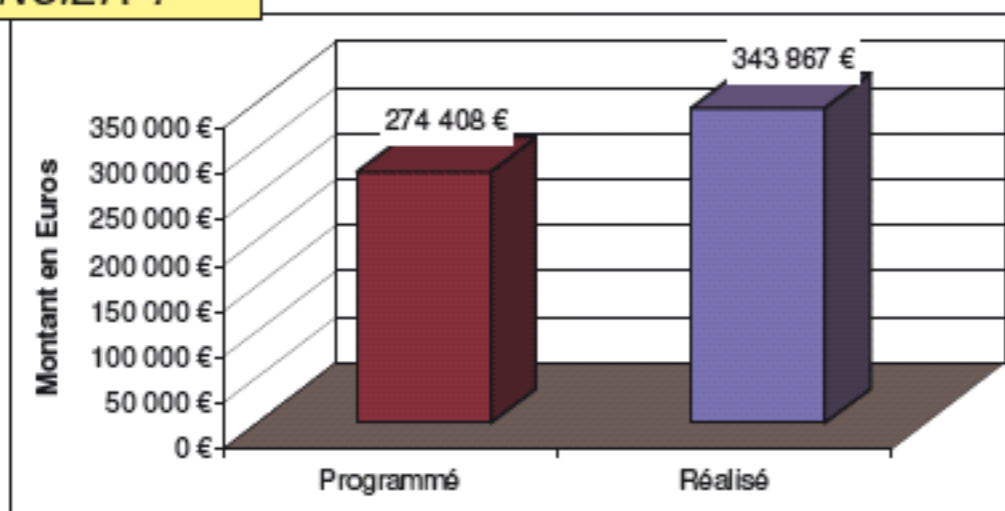
ACTION PROGRAMMEE :

Le **Schéma d'Assainissement communal** permet de définir sur le territoire des zones à traiter en assainissement autonome et celles à traiter en assainissement collectif; puis de programmer les travaux à réaliser. (sur le bassin versant du Viaur 34 communes avaient déjà réalisé ce travail) : **17 Schémas d'Assainissement étaient prévus**

BILAN TECHNIQUE :

Au total, 31 schémas d'assainissement ont été réalisés. In fine, la totalité des communes du bassin versant du Viaur ont réalisé leur schéma d'assainissement première étape avant l'engagement des travaux d'assainissement collectif et autonome.

BILAN FINANCIER :

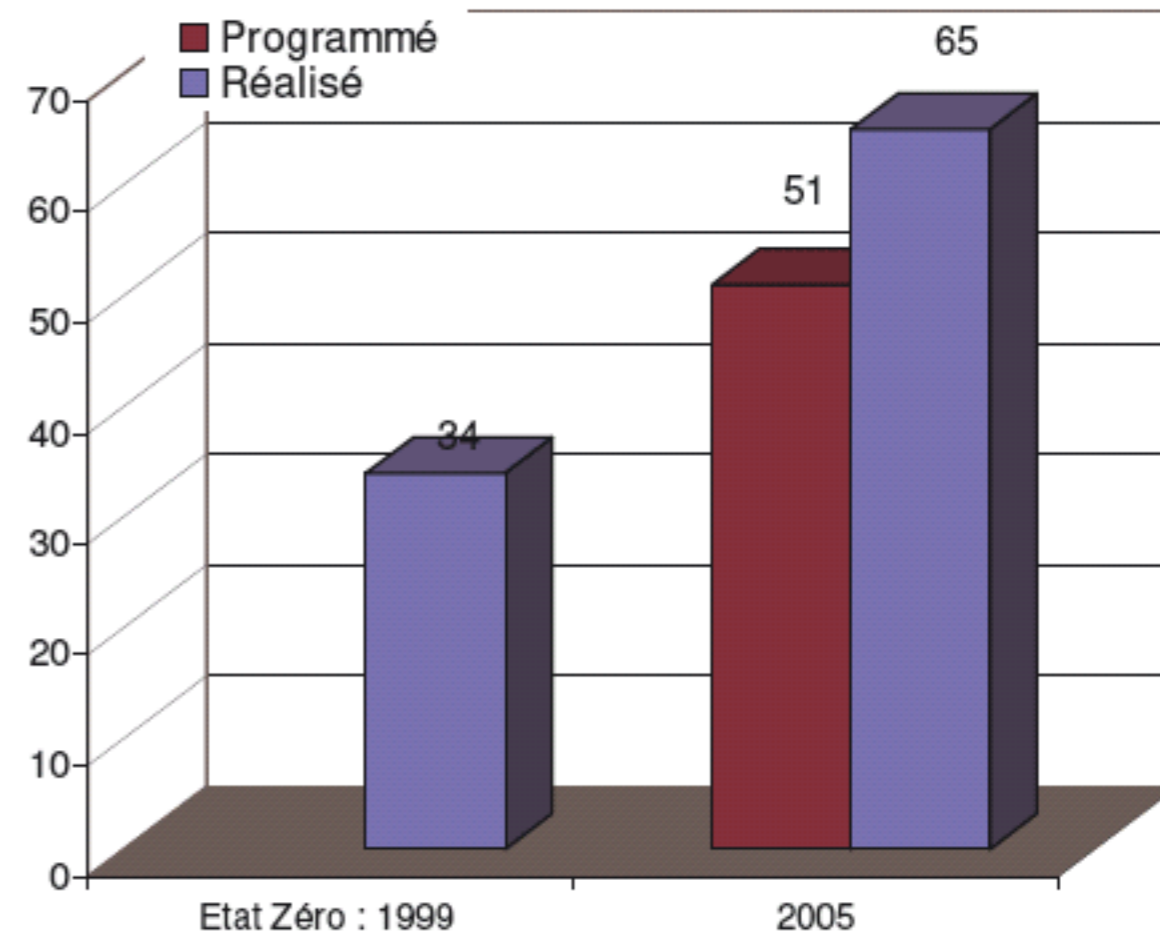


A ce jour, toutes les communes du bassin versant du Viaur ont réalisé un Schéma d'Assainissement.

Ce travail a permis non seulement de zoner le territoire (identification des hameaux et bourgs à traiter en collectif) mais aussi de lancer la dynamique de mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif



Schéma d'Assainissement



ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

CONTEXTE :

Au vu de la dispersion de l'habitat, l'assainissement individuel ou autonome est le type d'assainissement prédominant sur le bassin versant du Viaur. Ce type de traitement n'a que trop rarement le rendement épuratoire escomté.

ACTION PROGRAMMEE :

Au lancement du Contrat de Rivière, il semblait ambitieux de prévoir la création de deux Services Publics d'assainissement collectif.

COMMENTAIRES :

En 2002 la réorganisation territoriale menée a fait apparaître 9 communautés de communes sur le bassin versant du Viaur dont 7 ont choisi de prendre en charge la compétence "Assainissement Individuel".

La création de ces structures, les aides financières pour la création des emplois jeunes (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional et Conseils Généraux), les obligations réglementaires associées à une phase d'animation auprès de ces nouvelles collectivités ont permis, sur le bassin, la création de 9 SPANCS : 7 dans les communautés de communes et deux dans des communes individuelles.

A souligner : le lancement, avec l'appui des techniciens, de deux opérations de réhabilitation des installations d'assainissement individuel sur les communes de Centres et Prades de Salars.

ET DEMAIN ? :

1) Les pistes à suivre pour la pérennisation de ces postes : (Ces emplois sont aidés jusqu'en 2007 pour leur grande majorité (contrats emplois jeunes conclus en 2002))

- Mise en place de la redevance d'assainissement collectif et non collectif
- Diversification des missions exercées : service aux collectivités pour une meilleure efficacité des STEP
- Extension du territoire de travail (pour deux d'entre eux)

l'ensemble de ces "pistes" doivent être évaluées et adaptées pour répondre aux besoins des différentes collectivités.

2) La gestion des matières de vidange : réflexion à mener à l'échelle du bassin en liaison avec les départements concernés

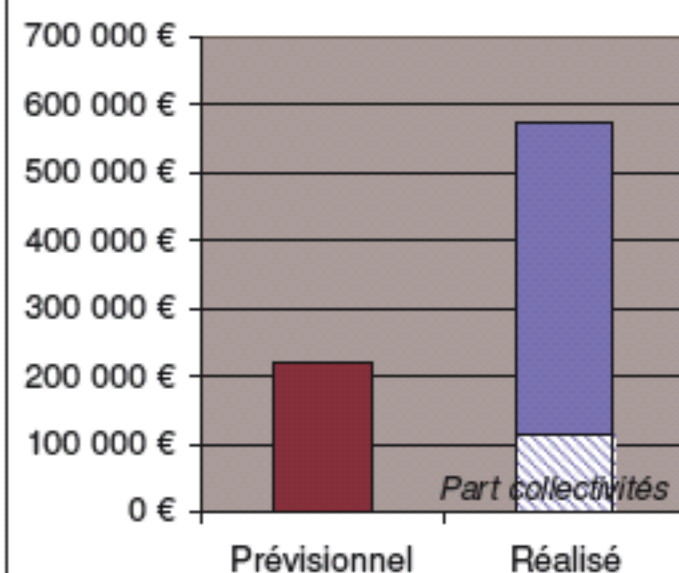
3) Réalisation d'opérations collectives de réhabilitation de l'Assainissement Individuel (opérations en cours de réalisation sur Centres et Prades de Salars)

LES OBJECTIFS :

Apporter un appui technique aux collectivités pour assurer le contrôle et la gestion de l'assainissement autonome. D'autre part, les propriétaires individuels doivent être informés des nécessités et des techniques d'entretien de leur ouvrage d'épuration domestique.

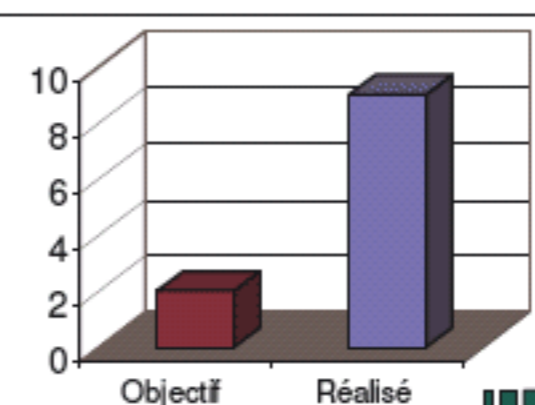


BILAN FINANCIER :



BILAN TECHNIQUE :

9 SPANCS CREEES



86 % de la population éparsse couverte par un SPANC

Taux de Réalisation Financier : 260 %

Taux de Réalisation Technique : 450 %



Carte : Les SPANCS

